

Invitation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros se réunira en session ordinaire, à la mairie, salle du conseil municipal, **le 22 février 2024 à 18 heures.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Ordre du jour :

- Compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023
- Acceptation d'un don de l'Amicale Laïque Kénanaise
- Achat d'un jeu pour la cour de l'école
- Déploiement de la fibre : fixation du montant des redevances télécom
- Prix de vente des terrains communaux
- Nomination et numérotation d'une impasse
- Rénovation de l'éclairage public, crédits 2024
- Convention d'utilisation de l'église de Saint-Quay
- Convention avec Lannion-Trégor Communauté pour les dépôts en déchetteries des déchets des professionnels ou salariés CESU
- Zonage PLUiH, réduction de la zone urbaine
- COPIL RD788 reporté au 25 mars
- Habiter en Roue Libre 2024 (le dedans dehors) - Convention pour résidence - Présentation Roue libre et coulée verte
- Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de Lannion-Trégor Communauté – gestion du trait de côte
- Compte Rendu de la réunion de la Fédération des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles (présentation Hervé Le Bonnicé)
- Motion du conseil municipal concernant le service d'accueil des URGENCES de l'hôpital LANNION-TRESTEL
- Questions diverses

Olivier HOUZET
Maire de Saint-Quay-Perros

